

AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **LE TOUR DE L'ÎLE**

Dates complètes : **LE SAMEDI 6 MAI ET 7 MAI 2023**

Lieu : **Port**


Autorité Organisatrice : **CLUB NAUTIQUE PORTOIS**

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. *En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.*

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La course est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) : **Voiliers habitables**
- 2.2. **Fiches d'inscriptions à retournées au plus tard le 5 mai 2023 par mail:**
 formel_2@msn.com
- 2.3. Les bateaux admissibles peuvent régler leur inscriptions **au C.N.P.** au plus tard le **matin de la régata entre 8h00 et 9h00** ou les **vendredis d'avant régata à partir de 18h30.**

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants:

	Régate
Régatiers	20€

Possibilité de prendre sa licence annuelle (60€) ou 4 jours (31€) lors de l'inscription.

4. PROGRAMME

- 4.1. Jour de course :

Le sens du tour sera défini lors du briefing

Date	Classe	Courses du jour
6 et 7 mai 2023	Toute	Tour de l'île

- **8h00-9h00 : inscriptions et petits déjeuners**
- **9h00 : briefing des skippers**
- **10h00 : Départ**
- **Proclamation des résultats au retour des bateaux**

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

5.1. Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **matin de la régates entre 8h00 et 9h00.**

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Tour de l'île**

7. CLASSEMENT

Système de calcul du temps compensé: **Jauge OSIRIS.**

8. RESULTATS

Proclamation des résultats au C.N.P. au retour

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques.

Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

10. ASSURANCE

Les concurrents non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Le Club Nautique Portoais le vendredi à partir de 18h30 au club house.

Ou par mail : cnp974@gmail.com

Ou 0692 04 01 49

Le président du comité de course

Brice Armengaud

